

PROGRAMME DE FORMATION

Annnonce d'un dommage lié aux soins

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

3.00 jour(s)
21:00 heures

Public

Tout public pouvant être amené à devoir annoncer un dommage lié aux soins

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Se réapproprier le cadre du droit
Expliquer les enjeux liés à l'annonce d'un dommage associé aux soins
Préparer et conduire un entretien d'annonce
En assurer le suivi et la traçabilité

Programme

Le contexte juridique des droits des patients.

L'information accessible au patient : rappels réglementaires, objet, nature, contexte et dispositifs d'accès à l'information.

Les limites de l'information : diagnostic grave, urgence, refus du patient d'être informé.

La notion d'événement indésirable et celle de dommage lié aux soins.

La place et les enjeux dans le manuel de certification.

Les obligations légales spécifiques en cas de dommage associé aux soins : responsabilités de l'établissement et des professionnels, sanction en cas de manquement à l'obligation d'information.

Les phases et étapes : annonce, entretien, investigation des causes et plan d'actions.

La préparation de l'annonce et le recueil de données.

La gestion des informations, des faits et de la communication.

La gestion de la traçabilité et de la confidentialité.

Les acteurs de la démarche et leur rôle : leur positionnement et leurs représentations.

Les enjeux de l'information dans le contexte du dommage associé aux soins.

L'identification et la mise en place des conditions de l'échange.

Le processus de communication dans la relation soignant-soigné.

L'annonce et les étapes de l'échange.

La présentation des suites et recours possibles contre l'établissement et les professionnels.

La gestion de crise et la communication en situation de crise.

Méthodes et supports

Apports théoriques
Echanges
Mise en situation

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.